

AR Prefecture016-211600895-20251002-ED_2025_07_01-DE
Reçu le 02/10/2025République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 30/09/2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême

Le : 02/10/2025

Et

Publication ou notification du :

09/10/2025

L'an 2025, le 30 Septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. GAUTHIER Didier à Mme SABOURAUD Nathalie, M. ROULLAND Alain à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. BRIAND Pierre Yves

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_07_01 – Installation de Monsieur Jean-Pierre DOUBLET, conseiller municipal

Suite au décès de M. Patrick BALUTEAU, conseiller municipal, Monsieur le Maire déclare la vacance de son poste, conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral.

Cet article prévoit que le candidat suivant de la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à siéger en remplacement du conseiller municipal dont le siège devient vacant, quelle qu'en soit la cause.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, conformément à l'article L.270 du Code électoral, M. Jean-Pierre DOUBLET, candidat suivant sur la liste, est appelé à remplacer M. Patrick BALUTEAU et intègre le Conseil municipal.

Il est rappelé que le remplaçant n'est pas tenu d'être du même sexe que le conseiller décédé.

Il est pris acte de l'accord de M. Jean-Pierre DOUBLET et de l'absence d'incompatibilité.

Monsieur le Maire, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, souhaite la bienvenue à M. Jean-Pierre DOUBLET.

AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_01-DE
Reçu le 02/10/2025

Il est également procédé à la modification des commissions et représentations.
Ainsi, M. Jean-Pierre DOUBLET siègera dans les commissions suivantes :

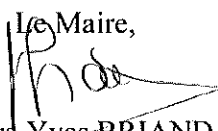
- Commission vie associative (titulaire)
- Commission finances (titulaire)
- Commission d'appel d'offres (suppléant)

Le conseil municipal :

- PREND ACTE de l'installation de M. Jean-Pierre DOUBLET en qualité de Conseiller Municipal ;
- PREND ACTE de la modification du tableau des membres du Conseil Municipal

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/10/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



AR Prefecture016-211600895-20251002-ED_2025_07_02-DE
Reçu le 02/10/2025République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 30/09/2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A la majorité
Pour : 26
Contre : 1
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 02/10/2025Et
Publication ou notification du :
09/10/2025

L'an 2025, le 30 Septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. GAUTHIER Didier à Mme SABOURAUD Nathalie, M. ROULLAND Alain à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. BRIAND Pierre Yves

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_07_02 – Autorisation à Monsieur le Maire de signer les conventions relatives à l'entretien de l'espace public communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans un souci de bonne gestion des espaces publics communaux et d'amélioration du cadre de vie, la commune souhaite formaliser une convention avec les riverains volontaires pour l'entretien courant des trottoirs et espaces verts situés entre la limite de leur propriété et la chaussée.

Cette démarche, fondée sur le volontariat, vise à permettre aux riverains d'effectuer des opérations simples telles que le désherbage, le nettoyage, la tonte, la taille ou l'élagage léger, dans le respect des prescriptions techniques et environnementales établies par la commune.

Afin de garantir la sécurité juridique de cette initiative, et de préciser les responsabilités respectives de la commune et des particuliers, des conventions type ont été rédigées.

Vu les articles L.2121-29 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'intérêt de favoriser l'implication citoyenne dans l'entretien du domaine public tout en encadrant juridiquement les interventions ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_02-DE
Reçu le 02/10/2025

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions, relatives à l'entretien courant de l'espace public communal, avec les riverains volontaires ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent au présent dossier.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise, à la majorité, Monsieur le Maire à signer les conventions, relatives à l'entretien courant de l'espace public communal, avec les riverains volontaires ;

Autorise, à la majorité, Monsieur le Maire à signer tout document afférent au présent dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/10/2025

Le Maire,

Pierre-Yves BRIAND



AR Prefecture016-211600895-20251002-ED_2025_07_03-DE
Reçu le 02/10/2025République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 30/09/2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 02/10/2025
Et
Publication ou notification du :
09/02/2025

L'an 2025, le 30 Septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. GAUTHIER Didier à Mme SABOURAUD Nathalie, M. ROULLAND Alain à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothee à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. BRIAND Pierre Yves

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_07_03 – Garantie d'emprunt Châteaubernard rue du Dolmen - construction de 24 logements locatifs sociaux

1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 168714 en annexe signé entre : NOALIS ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu la demande de garantie d'emprunt de Noalis en date du 31 mars 2025 ;

Vu la délibération D2025_262 du conseil communautaire de Grand Cognac du 25 juin 2025 accordant, dans le cadre du contrat de prêt n°168714, une garantie à hauteur de 80% ;

Considérant ce qui suit :

Le bailleur social Noalis a souscrit, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un prêt destiné au financement de la construction de 24 logements locatifs sociaux neufs, rue du Dolmen, sur la Commune de Châteaubernard, au lieu-dit Le Fougat.

AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_03-DE
Reçu le 02/10/2025

L'affectation de ce prêt est la suivante :

- CPLS complémentaire au PLS 2024, d'un montant de 216 090 euros ;
- PLAI d'un montant de 1 167 443 euros ;
- PLAI Foncier d'un montant de 383 378 euros ;
- PLS PLSDD 2024, d'un montant de 264 815 euros ;
- PLS foncier PLSDD 2024, d'un montant de 139 845 euros ;
- PLUS d'un montant de 1 157 922 euros ;
- PLUS Foncier d'un montant de 355 844 euros ;

Noalis a sollicité, sur ce projet, une garantie d'emprunt à hauteur de 20% du prêt d'un montant total de 3 685 337 euros, en complément de l'agglomération de Grand Cognac (80%), selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°168714, constitué de sept lignes de prêt.

M. Le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 20,00 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 3 685 337,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de N°168714 constitué de sept lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 737 067,40 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **DE PRÉCISER** que la garantie de la commune de Châteaubernard est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Châteaubernard s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- **DE L'AUTORISER**, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré,

- **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie à hauteur de 20,00 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 3 685 337,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de N°168714 constitué de sept lignes du prêt.

AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_03-DE
Reçu le 02/10/2025

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 737 067,40 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **PRÉCISE**, à l'unanimité, que la garantie de la commune de Châteaubernard est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

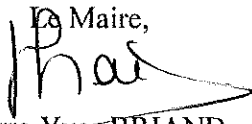
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Châteaubernard s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- **AUTORISE**, à l'unanimité, M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/10/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 02/10/2025

Et
Publication ou notification du :
09/10/2025

L'an 2025, le 30 Septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. GAUTHIER Didier à Mme SABOURAUD Nathalie, M. ROULLAND Alain à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothee à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. BRIAND Pierre Yves

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_07_04 – Demande de versement à Grand Cognac du fonds de concours correspondant à la part de dotation de solidarité communautaire (DSC) versée en investissement

Aménagement de la restauration scolaire de l'école maternelle de La Combe des Dames et rénovation thermique de l'école élémentaire Jules Vallès ».

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5-IV ;

Vu le décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé ;

Vu la délibération n°2022-335 de Grand Cognac relative à l'adoption d'un règlement de fonds de concours permettant de verser une partie de la dotation de solidarité communautaire en investissement ;

Vu le règlement d'intervention de fonds de concours adopté le 14 décembre 2022 ;

Considérant ce qui suit :

AR Prefecture

016-211600895-20251002-EC_2025_07_04-DE
Reçu le 02/10/2025

Il est rappelé que le règlement de fonds de concours adopté par Grand Cognac le 14 décembre 2022, par sa délibération n°2022/335, permet à la commune de solliciter en investissement une part de 50 % de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Vu le projet d'aménagement de la restauration scolaire de l'école maternelle de La Combe des Dames et de rénovation thermique de l'école élémentaire Jules Vallès.

Vu le montant de la DSC attribuée à la ville de Châteaubernard au titre des années 2024 et 2025 (157 798 €)

Vu le plan de financement de l'opération

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Coût total prévisionnel de l'opération	853 844 €	Fonds de concours Grand Cognac	157 798 €
		Subventions	0 €
		Autofinancement	696 046 €
TOTAL	853 844 €	TOTAL	853 844 €

Monsieur le Maire précise que le versement d'un fonds de concours par l'agglomération est subordonné :

D'une part, à l'adoption d'une délibération concordante conformément aux dispositions du IV de l'article L.5216-5-IV du CGCT ;

D'autre part, à l'émission d'un titre de recette par la commune à l'encontre de l'agglomération conforme aux dispositions du décret n° 2022-505 du 23 mars 2022.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- De solliciter auprès de Grand Cognac un fonds de concours d'investissement à hauteur de 157 798 € pour le projet d'aménagement de la restauration scolaire de l'école maternelle La Combe des Dames et de rénovation thermique de l'école élémentaire Jules Vallès.
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant à l'encontre de Grand Cognac ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son (sa) représentant(e), à signer tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

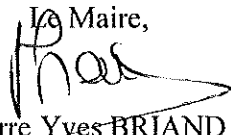
AR Prefecture

016-211600895-20251002-EC_2025_07_04-DE
Reçu le 02/10/2025

- Sollicite, à l'unanimité, auprès de Grand Cognac un fonds de concours d'investissement à hauteur de 157 798 € pour le projet d'aménagement de la restauration scolaire de l'école maternelle La Combe des Dames et de rénovation thermique de l'école élémentaire Jules Vallès.
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant à l'encontre de Grand Cognac ;
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son (sa) représentant(e), à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/10/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025__07__05-DE
Reçu le 02/10/2025

République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 30/09/2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 02/10/2025
Et
Publication ou notification du :
09/10/2025

L'an 2025, le 30 Septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. GAUTHIER Didier à Mme SABOURAUD Nathalie, M. ROULLAND Alain à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. BRIAND Pierre Yves

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_07_05 – Autorisation à M. le Maire de signer une convention de servitudes avec Enedis

Considérant que, dans le cadre du raccordement d'un particulier à une installation de production électrique d'une puissance de 250 kVA, Enedis a mandaté la société E.R.E.D.T pour la réalisation des travaux,

Considérant que ces travaux nécessitent la mise en place d'une servitude de passage sur la parcelle communale n° 47, section BI, afin de permettre le passage de câbles souterrains,

Considérant que la mise en place de cette servitude est indispensable à la bonne exécution du projet de raccordement,

Aussi, il est demandé aux membres du conseil municipal

- D'APPROUVER le principe de la mise en place d'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section BI n° 47, au profit d'Enedis, dans les conditions précisées dans le projet de convention joint à la présente délibération.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude correspondante, ainsi que tous documents ou actes afférents nécessaires à ce dossier.

AR Prefecture

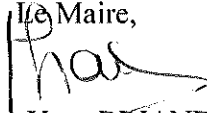
016-211600895-20251002-ED_2025_07_05-DE
Reçu le 02/10/2025

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE, à l'unanimité, le principe de la mise en place d'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section BI n° 47, au profit d'Enedis, dans les conditions précisées dans le projet de convention joint à la présente délibération.
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude correspondante, ainsi que tous documents ou actes afférents nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/10/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_06-DE
Reçu le 02/10/2025

République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 30/09/2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 02/10/2025
Et
Publication ou notification du :
09/10/2025

L'an 2025, le 30 Septembre à 21heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. GAUTHIER Didier à Mme SABOURAUD Nathalie, M. ROULLAND Alain à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. BRIAND Pierre Yves

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_07_06 – Autorisation à M. le Maire de signer une convention avec M. le Maire de la ville de Cognac dans le cadre d'une participation financière aux frais de fonctionnement de la classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)

La Ville de Cognac a accueilli, pour l'année scolaire 2024/2025, trois enfants domiciliés à CHÂTEAUBERNARD, au sein d'une classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) à l'école P. BERT et S. VEIL Champ de Foire.

L'article L1212-8 du code de l'éducation fixe le principe de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires accueillant des enfants de plusieurs communes.

Ainsi, lorsqu'un enfant fait l'objet d'une affectation dans une classe spécialisée, cette dépense doit être prise en charge d'une part, par la commune de résidence, en raison de la décision d'affectation de la commission départementale qui s'impose à elle et, d'autre part, par la commune d'accueil qui est dans l'obligation de l'accueillir (article L351-2 du code de l'éducation prenant en compte la loi sur le handicap du 11 février 2005).

En conséquence, par délibération n° 2025-47, la Ville de Cognac a fixé le montant de la participation aux frais de fonctionnement pour les communes dont les enfants fréquentent une classe spécialisée dans les écoles de la Ville de Cognac à hauteur de 665 €/enfant pour l'année scolaire 2024/2025.

AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_06-DE
Reçu le 02/10/2025

Ainsi, la participation forfaitaire de la Commune de Châteaubernard s'élève à **1 995 €** pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement à l'égard de ces trois enfants.

En conséquence, il y aurait lieu que le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de participation aux charges de fonctionnement des classes publiques de Cognac pour les enfants scolarisés en classe ULIS et tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention de participation aux charges de fonctionnement des classes publiques de Cognac pour les enfants scolarisés en classe ULIS et tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/10/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



AR Prefecture016-211600895-20251002-ED_2025_07_07-DE
Reçu le 02/10/2025République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 30/09/2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 02/10/2025
Et
Publication ou notification du :
09/10/2025

L'an 2025, le 30 Septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. GAUTHIER Didier à Mme SABOURAUD Nathalie, M. ROULLAND Alain à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. BRIAND Pierre Yves

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_07_07 – Autorisation à M. le Maire de signer une convention avec M. le Maire de la ville de Cognac dans le cadre de la fourniture de végétaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu le projet de convention entre la ville de COGNAC et la commune de CHATEAUBERNARD,

Vu l'intérêt pour la ville de formaliser, de façon récurrente, un partenariat autour de la production horticole des serres municipales de la ville de Cognac,

Considérant que la ville de COGNAC peut, chaque année, disposer de surplus de production horticole susceptibles d'être mis à disposition d'autres collectivités,

Considérant que la commune de CHATEAUBERNARD souhaite bénéficier de ce dispositif, dans le cadre des tarifs adoptés par le Conseil municipal de Cognac,

Considérant que cette coopération favorise une mutualisation des moyens et le rayonnement intercommunal,

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_07-DE
Reçu le 02/10/2025

- D'approuver le principe de conclusion annuelle d'une convention de partenariat entre la ville de COGNAC et la commune de CHATEAUBERNARD relative à la mise à disposition de végétaux issus des serres municipales.
- D'autoriser M. le Maire à signer, chaque année, ladite convention sur la base du projet annexé à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Approuve, à l'unanimité, le principe de conclusion annuelle d'une convention de partenariat entre la ville de COGNAC et la commune de CHATEAUBERNARD relative à la mise à disposition de végétaux issus des serres municipales.
- Autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer, chaque année, ladite convention sur la base du projet annexé à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/10/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



AR Prefecture016-211600895-20251002-ED_2025_07_08-DE
Reçu le 02/10/2025République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 02/10/2025
Et
Publication ou notification du :
09/10/2025

L'an 2025, le 30 Septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. GAUTHIER Didier à Mme SABOURAUD Nathalie, M. ROULLAND Alain à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. BRIAND Pierre Yves

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_07_08 – Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents d'agents techniques (pôle technique, scolaire et restauration scolaire) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L332-23.1° du Code Général de la Fonction Publique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, si les emplois permanents des collectivités territoriales et établissements publics locaux sont, par principe, occupés par des fonctionnaires, l'article L332-23.1° du Code Général de la Fonction Publique, relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, prévoit les situations dans lesquelles les communes, les départements, les régions ou les établissements publics en relevant peuvent recruter, temporairement, des agents contractuels sur des emplois non permanents et notamment pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Il indique que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. En conséquence, il soumet, aux membres du Conseil municipal, la création de 3 postes d'agents techniques non titulaires de droit public de catégorie C dans les limites indiquées ci-dessous :

AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_08-DE
Reçu le 02/10/2025

Filière technique

- 3 postes d'adjoints techniques (pôle technique, scolaire et restauration scolaire).

Il précise que, dans le cadre d'un tel recrutement, la durée maximale de l'engagement, est fixée à 12 mois sur une période consécutive de 18 mois.

Il ajoute que la rémunération est fixée sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement.

Il est demandé au Conseil municipal de :

- Décider de la création de 3 emplois non permanents tels que définis ci-dessus pour une durée de 12 mois.
- Préciser que la rémunération s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du grade de référence ;
- Autoriser M. le Maire à signer les contrats nécessaires après constatation des besoins concernés.
- Décider d'inscrire à cette fin, aux budgets, une enveloppe de crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales afférentes.
- Préciser que la présente délibération prendra effet au 1^{er} octobre 2025.

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité, de la création de 3 emplois non permanents tels que définis ci-dessus pour une durée de 12 mois.
- Précise, à l'unanimité, que la rémunération s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du grade de référence ;
- Autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer les contrats nécessaires après constatation des besoins concernés.
- Décide, à l'unanimité, d'inscrire à cette fin, aux budgets, une enveloppe de crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales afférentes.
- Précise, à l'unanimité, que la présente délibération prendra effet au 1^{er} octobre 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/10/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_09-DE
Reçu le 02/10/2025

République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 30/09/2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	26

Vote
A la majorité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 02/10/2025
Et
Publication ou notification du :
09/10/2025

L'an 2025, le 30 Septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. GAUTHIER Didier à Mme SABOURAUD Nathalie, M. ROULLAND Alain à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. BRIAND Pierre Yves

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_07_09 – Admission en non-valeur

A la demande de la trésorerie municipale de Cognac, qui est dans l'impossibilité de recouvrer certains titres, il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur les admissions en non-valeur de titres pour les montants suivants :

- Admission en non-valeur pour un montant total de 17,93€ :
 - o Un particulier pour : 17,03 €
 - o Un particulier pour : 0,80 €
 - o Une société pour : 0,10 €
 - o
- Admission en non-valeur pour un montant total de 644,36 € :
 - o Une société pour : 644,36 €

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_09-DE
Reçu le 02/10/2025

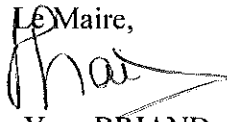
Se prononce, à la majorité, favorablement sur les admissions en non-valeur de titres pour les montants indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/10/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_10-DE
Reçu le 02/10/2025

République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 30/09/2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 2
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 02/10/2025
Et
Publication ou notification du :
09/10/2025

L'an 2025, le 30 Septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. GAUTHIER Didier à Mme SABOURAUD Nathalie, M. ROULLAND Alain à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. BRIAND Pierre Yves

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_07_10 – Ville Châteaubernard - Décision modificative n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants relatifs au budget des communes,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 de la ville de Châteaubernard, adopté lors de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025,

Considérant qu'il convient de modifier certains crédits afin d'assurer la bonne exécution des services communaux,

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver la décision modificative n° 1 au budget primitif 2025 de la ville de Châteaubernard telle qu'elle est présentée dans l'état joint en annexe à la présente délibération.

AR Prefecture

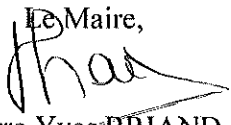
016-211600895-20251002-ED_2025_07_10-DE
Reçu le 02/10/2025

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Approuve, à la majorité, la décision modificative n° 1 au budget primitif 2025 de la ville de Châteaubernard telle qu'elle est présentée dans l'état joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/10/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_10-DE
Reçu le 02/10/2025

DECISION MODIFICATIVE N° 1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	Article	Fct	Opération	Libellé compte M57	DM
023	023	01	Nivellement	Virement à la section investissement	-100 000,00
042	68	01		Dotations aux amortissements	+ 30 000,00
65	65736221	6312	Subvention spic	Etablissement à caractère industriel et commercial non dotée de la personnalité morale	+ 71 000,00
TOTAL GENERAL DEPENSES					1 000,00

Chapitre	Article	Fct	Opération	Libellé compte M57	DM
042	777	01	Nivellement	Produits spécifiques	+ 1 000,00
TOTAL GENERAL RECETTES					1 000,00

DEPENSES INVESTISSEMENT
RECETTES INVESTISSEMENT
RESULTAT

1 000,00
1 000,00
0.00



Le maire,
Pierre Yves BRIAND
N Ou

AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_11-DE
Reçu le 02/10/2025

République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 30/09/2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 2
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 02/10/2025
Et
Publication ou notification du :
09/10/2025

L'an 2025, le 30 Septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. GAUTHIER Didier à Mme SABOURAUD Nathalie, M. ROULLAND Alain à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. BRIAND Pierre Yves

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_07_11 – Ville Châteaubernard - Décision modificative n°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants relatifs au budget des communes,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 de la ville de Châteaubernard, adopté lors de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025,

Considérant qu'il convient de modifier certains crédits afin d'assurer la bonne exécution des services communaux,

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver la décision modificative n° 2 au budget primitif 2025 de la ville de Châteaubernard telle qu'elle est présentée dans l'état joint en annexe à la présente délibération.

AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_11-DE
Reçu le 02/10/2025

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Approuve, à la majorité, la décision modificative n° 2 au budget primitif 2025 de la ville de Châteaubernard telle qu'elle est présentée dans l'état joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/10/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



SECTION DE D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT RECETTES

Programme Chapitre	Article	Fct	Opération	Libellé compte M57	DM
021		01	Nivellement	Virement de la section de fonctionnement	-100 000,00
040	28	01		Amortissement des immobilisations	+ 30 000,00
TOTAL GENERAL RECETTES					-70 000,00

-70 000,00
-70 000,00
0,00



AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_12-DE
Reçu le 02/10/2025

République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 30/09/2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 2
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 02/10/2025
Et
Publication ou notification du :
09/10/2025

L'an 2025, le 30 Septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. GAUTHIER Didier à Mme SABOURAUD Nathalie, M. ROULLAND Alain à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. BRIAND Pierre Yves

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_07_12 – Ville Châteaubernard - Décision modificative n°3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants relatifs au budget des communes,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 de la ville de Châteaubernard adopté lors de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025,

Considérant qu'il convient de modifier certains crédits afin d'assurer la bonne exécution des services communaux,

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver la décision modificative n° 3 au budget primitif 2025 de la ville de Châteaubernard telle qu'elle est présentée dans l'état joint en annexe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

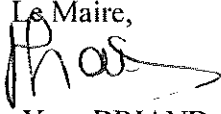
AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_12-DE
Reçu le 02/10/2025

- Approuve, à la majorité, la décision modificative n° 3 au budget primitif 2025 de la ville de Châteaubernard telle qu'elle est présentée dans l'état joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/10/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



DECISION MODIFICATIVE N° 3

SECTION DE D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES

INVESTISSEMENT RECETTES

Programme Chapitre	Article	Fct	Opération	Libellé compte M57	DM
0314	2188			Autres immo corporelles	-12 187.50
	215732	7222	Nivellement	Autres matériels et outillage de voirie	-12 153.00
13	2188			Autres immo corporelles	-19 347.00
	1312		Subventions vers SPIC	Régions	+ 12 187.50
	1313			Département	+ 31 500.00

Programme Chapitre	Article	Fct	Opération	Libellé compte M57	DM

TOTAL GENERAL DEPENSES	0.00
------------------------	------

TOTAL GENERAL RECETTES	0.00
------------------------	------

DEPENSES INVESTISSEMENT
RECETTES INVESTISSEMENT
RESULTAT

0.00
0.00
0.00



Le Maire,
Pierre Yves STAUD
Mod

AR Prefecture016-211600895-20251002-ED_2025_07_13-DE
Reçu le 02/10/2025République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 30/09/2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 02/10/2025
Et
Publication ou notification du :
09/10/2025

L'an 2025, le 30 Septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. GAUTHIER Didier à Mme SABOURAUD Nathalie, M. ROULLAND Alain à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. BRIAND Pierre Yves

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_07_13 – Information décision modificative n°1 - SPIC de Châteaubernard

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024_06_05 du 20 juin 2024 relative à la création du budget annexe « Maraîchage Municipal Châteaubernard » ;

Vu l'arrêté ARRH_2024_71 du 13 août 2024 portant création d'une régie de recette au profit du Maraîchage municipal de Châteaubernard ;

Vu la délibération n°2025_01_08Bis du conseil municipal du mardi 14 janvier 2025 relative à la désignation des membres du conseil d'exploitation du Maraîchage municipal de Châteaubernard ;

Vu le budget primitif 2025 du SPIC Châteaubernard, adopté lors de la réunion du conseil d'exploitation du SPIC en date du lundi 17 mars 2025 ;

Vu la réunion du conseil d'exploitation du SPIC en date du mardi 23 septembre 2025, au cours de laquelle la décision modificative n°1 jointe en annexe a été votée à l'unanimité ;

AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_13-DE
Reçu le 02/10/2025

Il est demandé aux membres du conseil municipal de prendre acte de la décision modificative n°1 du SPIC de Châteaubernard.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la décision modificative n°1 du SPIC de Châteaubernard.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

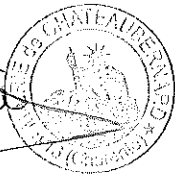
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/10/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chap./Article	Fonction	Opération	Libellé compte M4	DM
74 / 74		Subvention	Subvention de fonctionnement	71 000,00
042 / 777		Amortissements sub	Produits exceptionnel	9 500,00
TOTAL GENERAL RECETTES				80 500,00 €

80 500,00
80 500,00
0,00

AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_14-DE
Reçu le 02/10/2025

République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 30/09/2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 02/10/2025
Et
Publication ou notification du :
09/10/2025

L'an 2025, le 30 Septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. GAUTHIER Didier à Mme SABOURAUD Nathalie, M. ROULLAND Alain à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. BRIAND Pierre Yves

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_07_14 – Information décision modificative n°2 - SPIC de Châteaubernard

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024_06_05 du 20 juin 2024 relative à la création du budget annexe « Maraîchage Municipal Châteaubernard » ;

Vu l'arrêté ARRH_2024_71 du 13 août 2024 portant création d'une régie de recette au profit du Maraîchage municipal de Châteaubernard ;

Vu la délibération n°2025_01_08Bis du conseil municipal du mardi 14 janvier 2025 relative à la désignation des membres du conseil d'exploitation du Maraîchage municipal de Châteaubernard ;

Vu le budget primitif 2025 du SPIC Châteaubernard adopté lors de la réunion du conseil d'exploitation du SPIC en date du lundi 17 mars 2025 ;

Vu la réunion du conseil d'exploitation du SPIC en date du mardi 23 septembre 2025, au cours de laquelle la décision modificative n°2 jointe en annexe a été votée à l'unanimité ;

AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_14-DE
Reçu le 02/10/2025

Il est demandé aux membres du conseil municipal de prendre acte de la décision modificative n°2 du SPIC de Châteaubernard.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la décision modificative n°2 du SPIC de Châteaubernard.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/10/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_14-DE
Reçu le 02/10/2025

SPIC DE CHATEAUBERNARD - DECISION MODIFICATIVE N° 2 -

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES

INVESTISSEMENT RECETTES

Chap./A.	Fonction	Opération	Libellé compte M4	DM
21 / 21			Immobilisations	54 187,50 €
40 / 139151			Subvention	5 000,00 €
40 / 131913		Subvention	région	3 150,00
40 / 131912			département	1 350,00
TOTAL GENERAL DEPENSES				63 687,50

Chap./Article	Fonction	Opération	Libellé compte M4	DM
13 / 1312			Région	12 187,50 €
13 / 1313		Subvention	Département	31 500,00 €
040 / 28		Amortissements	Amortissement des immobilisations	20 000,00 €
TOTAL GENERAL RECETTES				63 687,50 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT
RECETTES D'INVESTISSEMENT
RESULTAT

63 687,50
63 687,50
0,00

AR Prefecture016-211600895-20251002-ED_2025_07_15-DE
Reçu le 02/10/2025République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 30/09/2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 02/10/2025
Et
Publication ou notification du :
09/10/2025

L'an 2025, le 30 Septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. GAUTHIER Didier à Mme SABOURAUD Nathalie, M. ROULLAND Alain à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. BRIAND Pierre Yves

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_07_15 – Information fixation de la durée d'amortissement des biens - Plan comptable M4

L'amortissement pour dépréciation des immobilisations est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. C'est en raison des difficultés de mesure de cet amoindrissement que l'amortissement consiste généralement en l'étalement, sur une durée probable de vie, de la valeur des biens amortissables.

Pour les budgets en M4, l'amortissement dans les services à caractère industriel et commercial est obligatoire pour toutes les communes quelle que soit leur population conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4.

Pour la ville de Châteaubernard, est concerné le budget annexe du SPIC Maraichage communal.

Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, réforme, destruction).

Un seuil unitaire peut être fixé afin d'amortir sur une durée d'un an les immobilisations de faible valeur. Il est proposé de le fixer à 500 € HT.

AR Prefecture016-211600895-20251002-ED_2025_07_15-DE
Reçu le 02/10/2025

Vu la réunion du conseil d'exploitation du SPIC en date du mardi 23 septembre 2025, au cours de laquelle les durées d'amortissement ci-dessous ont été votées à l'unanimité ;

Il est demandé aux membres du conseil municipal de prendre acte des durées d'amortissement suivantes :

Nature	Catégorie du bien amorti	Durée	Compte
Bien dont la valeur est inférieure à 500 € HT		1 an	
Subventions d'investissement			
1311 à 1318	Subventions d'investissement rattachés aux actifs amortissables	10 ans	13911 à 13918
Immobilisations incorporelles			
2031	Frais d'étude (non suivi de travaux)	5 ans	28031
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans	28032
2033	Frais d'insertion (non suivi de travaux)	5 ans	28033
2051	Concessions et droits similaires	3 ans	2805
2088	Autres immobilisations incorporelles	10 ans	28088
Immobilisations corporelles			
2121	Agencements et aménagements	20 ans	28121
2128	Autres agencements et aménagements	20 ans	28128
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15 ans	28135
2138	Autres constructions	25 ans	28138
2151	Installations complexes spécialisées	15 ans	28151
2153	Installations à caractère spécifique	15 ans	28153
2154	Matériel industriel	10 ans	28154
2155	Outillage industriel	10 ans	28155
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10 ans	28157
2158	Autres agencements et aménagements du matériel et outillage industriels – autres agencements et aménagements. Forages, Tranchées ...	20 ans	28158
2158	Autres agencements et aménagements du matériel et outillage industriels - outillage	5 ans	28158

AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_15-DE
Reçu le 02/10/2025

2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	20 ans	28181
2182	Matériel de transport	10 ans	28182
2183	Matériel informatique et de bureau	5 ans	28183
2184	Mobilier	10 ans	28184
2185	Cheptel	10 ans	28185
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans	28188

Les membres du conseil municipal ont pris acte des durées d'amortissement du tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/10/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



AR Prefecture016-211600895-20250930-2025_07_16-DE
Reçu le 01/10/2025République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	26

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 01/10/2025
Et
Publication ou notification du :
09/10/2025

L'an 2025, le 30 Septembre à 21:00, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. GAUTHIER Didier à Mme SABOURAUD Nathalie, M. ROULLAND Alain à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. BRIAND Pierre Yves

N'a pas pris part au vote : **Mme MACOIN Gladys**

A été nommé secrétaire : **M. NAU Pierre**

2025_07_16 – Acquisition d'un bien immobilier situé 2 rue des Hêtres à Châteaubernard - parcelle cadastrée AV 206

La commune de Châteaubernard, comme de nombreux territoires, est confrontée à une pénurie de médecins et de professionnels de santé. Cette situation complique l'accès aux soins pour une partie de la population et appelle des réponses adaptées.

Dans ce contexte, le Conseil municipal souhaite anticiper et préparer la création d'une maison de santé pluridisciplinaire. Cet équipement structurant permettra de regrouper différents professionnels de santé, de favoriser l'installation de nouveaux praticiens et de renforcer l'attractivité médicale de la commune.

Le bien immobilier, situé 2 rue des Hêtres à Châteaubernard, proposé à l'acquisition, est accolé au cabinet médical actuel. Il présente ainsi un potentiel stratégique puisqu'il permettra, à terme, d'agrandir l'existant et d'accueillir la maison de santé pluridisciplinaire dans un ensemble cohérent et fonctionnel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1 relatif aux acquisitions immobilières par les communes,

AR Prefecture

016-211600895-20250930-2025_07_16-DE
Reçu le 01/10/2025

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir le bien immobilier situé 2 rue des Hêtres à Châteaubernard, parcelle cadastré AV 206,

Considérant que le prix d'acquisition a été fixé à 168 000 €,

Considérant que les frais de notaire seront intégralement à la charge de la commune,

Considérant que cette acquisition s'inscrit dans la perspective de la création, à terme, d'une maison de santé pluridisciplinaire, répondant ainsi aux besoins de santé publique et d'accès aux soins de la population,

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition, par la commune de CHATEAUBERNARD, du bien immobilier situé 2 rue des Hêtres, parcelle cadastré AV 206, au prix de 168 000 €, frais de notaire à la charge de la commune.
- D'autoriser M. le Maire ou un Adjoint, à signer l'acte authentique de vente, ainsi que tous documents et pièces relatifs à cette opération.

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré,

- Approuve, à la majorité, l'acquisition, par la commune de CHATEAUBERNARD, du bien immobilier situé 2 rue des Hêtres, parcelle cadastré AV 206, au prix de 168 000 €, frais de notaire à la charge de la commune.
- Autorise, à la majorité, M. le Maire ou un Adjoint, à signer l'acte authentique de vente, ainsi que tous documents et pièces relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :

En mairie, le 01/10/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



AR Prefecture016-211600895-20251002-ED_2025_07_17-DE
Reçu le 02/10/2025République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 30/09/2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 02/10/2025
Et
Publication ou notification du :
09/10/2025

L'an 2025, le 30 Septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. GAUTHIER Didier à Mme SABOURAUD Nathalie, M. ROULLAND Alain à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. BRIAND Pierre Yves

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_07_17 – Attribution de subventions associatives

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir répondre favorablement à l'attribution des subventions ci-dessous :

Subvention de fonctionnement 2025	Demande	Sollicité	Proposé
Les Castelbaladins	Fonctionnement	1 800 €	1 200 €

Contre

Abstention

Pour 27

Subvention de fonctionnement 2025	Demande	Sollicité	Proposé
Comité des Fêtes de Châteaubernard	Fonctionnement	3 000 €	3 000 €

AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_17-DE
Reçu le 02/10/2025

Mesdames Gladys MACOIN et Amandine PERDRIAUD ne prennent pas part au vote

Contre

Abstention

Pour 24

Subvention de fonctionnement 2025	Demande	Sollicité	Proposé
Gymnastique Volontaire de Châteaubernard	Fonctionnement	1 000 €	1 000 €

Contre

Abstention

Pour 27

Subvention de fonctionnement 2025	Demande	Sollicité	Proposé
Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Châteaubernard	Fonctionnement	5 200 €	5 200 €

Contre

Abstention

Pour 27

Subvention de fonctionnement 2025	Demande	Sollicité	Proposé
AFM Téléthon	Fonctionnement	Générique	0€

Contre

Abstention

Pour 27

Subvention de fonctionnement 2025	Demande	Sollicité	Proposé
Développement Réseaux 16	Fonctionnement	Générique	0€

AR Prefecture

016-211600895-20251002-ED_2025_07_17-DE
Reçu le 02/10/2025

Contre

Abstention

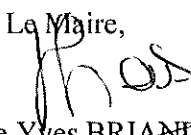
Pour 27

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Attribue, à l'unanimité, les subventions comme il est détaillé dans les tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/10/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



